

Assemblée générale des parents

Mardi 19 septembre 2023

Grande salle du pavillon Langevin

19 h à 20 h

1. Ouverture de l'assemblée à 19h

Mme Véronique Lemire, directrice de l'école se présente aux parents présents et les remercie de leur présence. Elle informe les parents qu'elle vient de terminer sa 1^{re} année comme direction de l'école Saint-Isidore/Langevin et que celle-ci coïncidait avec le nouveau projet éducatif et PEVR. Elle procède à l'ouverture de l'assemblée à 19h.

2. Adoption de l'ordre du jour

Madame Lemire procède à la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame Geneviève Rodier de procéder à l'adoption de l'ordre du jour modifié tel que discuté.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

résolution : CÉ-2023-2024-692

3. Adoption du procès-verbal de la rencontre du 20 septembre 2022

À la suite de la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale du 20 septembre 2022,

Il est proposé par monsieur Patrick Boucher d'adopter le procès-verbal tel que présenté.

Le procès-verbal de la rencontre du 20 septembre 2022 est adopté à l'unanimité.

résolution : CÉ-2023-2024-693

4. Explications sur la composition et les fonctions

- 4.1 du Conseil d'établissement : Monsieur Patrick Boucher explique le fonctionnement et les fonctions des membres du conseil d'établissement. Il est mentionné que les rencontres se font en présentiel cette année à l'école.

- 4.2 du Comité de parents : Monsieur Patrick Boucher explique le mandat du comité de parents. Il mentionne que nous devons choisir une personne parmi les membres du CE pour siéger sur ce comité. Il ajoute que nous aurons également besoin d'un membre substitut. La participation au comité de parents implique la participation à 1 réunion par mois.
- 4.3 de l'Organisme de participation des parents versus le bénévolat des parents sur des projets précis : Mme Lemire explique l'implication et l'obligation de respecter une certaine réglementation. L'OPP doit avoir une planification annuelle qu'elle présente à l'AGA. Elle doit aussi s'autofinancer et donner un suivi de ses actions lors de chacune des rencontres du CE.

Une dame présente, explique son implication lors de l'OPP à l'ancienne école de ses enfants. Il est précisé par Marie-Maude Dubuc qu'il est facile de proposer des projets à l'école si nous avons du temps pour s'y impliquer.

Madame Lemire donne en exemple la mesure 15023 qui permettra l'ajout d'une heure d'activité physique par jour pour nos élèves. Des bénévoles seront nécessaires pour implanter ce projet à l'école.

5. Rapport annuel du CÉ 2022-2023

Le rapport annuel est présenté, madame Lemire explique la signification du nouveau logo de l'école.

Il est proposé par madame Sylvie-Anne Carter d'adopter le rapport annuel tel que présenté, à la suite des corrections suivantes :

- Correction de la page 16 (page est coupée)
- Patrick Boucher est à l'an 2 de son mandat

Le rapport annuel est adopté à l'unanimité.

6. Élections au conseil d'établissement et au comité de parents

Pour l'année 2023-2024, trois postes représentant des parents sont à combler. À la suite de cette annonce, Mesdames Fanny Corbeil, Marie-Maude Dubuc, Jacynthe Rhéaume, Denise Teïkeu, messieurs Patrick Boucher, David Dulude, Raphaël Laforest se proposent pour siéger au sein du conseil d'établissement.

Une secrétaire d'élection est mandatée : Madame Sylvie-Anne Carter.

À la suite de ces propositions, sont élues; mesdames Fanny Corbeil, Marie-Maude Dubuc ainsi que monsieur Patrick Boucher comme membre représentant des parents pour l'année.

Mesdames Ariane Chiasson, Marie-Pier Bourassa et monsieur Louis-Philippe Côté se présentent comme substitut.

La constitution du conseil d'établissement sera donc composée des membres parents ci-dessous :

Monsieur Patrick Boucher (représentant au comité de parents)
Madame Marie-Maude Dubuc
Madame Fanny Corbeil (substitut au comité de parents)
Madame Caroline Perras
Madame Geneviève Rodier

résolution : CÉ-2023-2024-694

7. Période de questions

Madame Marie-Pier Bourassa demande si des bénévoles pourraient être demandés un peu plus à l'avance cette année lors des besoins à l'école.

Monsieur Patrick Boucher félicite la grande implication des parents cette année pour l'assemblée générale.

Un parent demande comment concrètement il peut s'impliquer dans la vie scolaire s'il n'est pas membre du CÉ. Un autre parent souligne de penser aux membres présents quand on a besoin, car ils veulent s'impliquer, mais ne savent pas comment.

Madame Ariane Chiasson souligne que les parents actuels sur le CÉ ont bien accueilli les parents présents.

8. Levée de l'assemblée

Les points à l'ordre du jour de l'assemblée ayant tous été abordés, la levée de l'assemblée est proposée par madame Geneviève Rodier à 20 h 05.

résolution : CÉ-2023-2024-695